

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE : AGENT PRIVE DE PROTECTION DES PERSONNES (A3P) GROUPE 9 ACADEMY

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#) «Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Unité de compétences 1 : Préparer la mission par la collecte des informations de l'autorité, des renseignements préalablement collectés, de l'analyse des risques afin proposer un plan d'action conforme aux cadres réglementaires et permettant la protection de l'intégrité physique de son autorité et des équipes impliquées.			
<p>Préparation et élaboration d'une mission de protection rapprochée</p>	<p>Identifier les besoins exprimés par le client et l'environnement de la mission dans un cadre espace-temps, dans le but de renseigner le contrat cadre. Analyser les risques encourus afin d'élaborer une étude de vulnérabilité de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la personne, dont les handicaps. • Risques incendie • Risque événementiel • Risques terroristes <p>Vérifier la conformité de la demande du client avec les textes réglementaires afin de garantir et conseiller le cas échéant la bonne exécution de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure, et plus spécifiquement à celles relatives aux conditions de moralité requises pour l'accès à la profession, aux conditions d'armement, de détention et d'usage des armes, au port des uniformes et insignes, du secret professionnel ainsi qu'aux principes d'exercice exclusif de l'activité et de neutralité énoncés aux articles L. 612-2 à L. 612-4, et aux sanctions y afférentes. 	<p>1/ Entretien oral sur un cas donné.</p> <p>Temps de préparation : 60mn Temps d'oral : 20mn</p> <p>À partir d'une étude de cas fournie, rédaction d'un dossier de préparation de mission présenté individuellement par l'apprenant en soutenance orale à l'examen</p> <p>Note ≥12/20 Acquis</p>	<p>Pertinence du dossier de préparation de mission (4 critères d'évaluations sur 20 points)</p> <p>1/ L'identification de la mission : 4 points Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dossier de présentation général est complet et utilité est démontrée. ➤ L'identification du client est complète. ➤ L'analyse des risques et de la vulnérabilité du client est réaliste et justifiée, elle tient compte des situations éventuelles de handicap. <p>2 /Analyse de l'environnement : 5 points Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'analyse et la préparation de la zone d'évolution est réalisée et justifiée. ➤ L'agent décrit la méthode utilisée et l'utilité de la préparation d'un lieu fixe. ➤ L'agent justifie des éléments tactiques retenus sur un lieu présenté dans le dossier présenté.

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE : AGENT PRIVE DE PROTECTION DES PERSONNES (A3P) GROUPE 9 ACADEMY

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions du code civil relatives au respect de la vie privée et du droit de propriété. • Le cadre légal européen et mondial de la protection de personnes en vue d'envisager les déplacements internationaux du client. 		<p>3/ Structure de l'articulation proposée : 7 points</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'agent explique les activités du métier de la protection rapprochée qu'il va exercer dans la mission. ➤ L'agent utilise le langage et les termes professionnels attendus. ➤ L'agent identifie les caractéristiques du profil adapté à la mission. ➤ L'agent justifie l'utilisation des différents dispositifs : les cercles de protection, les équipes précurseurs, les équipe surveillance détection. ➤ La proposition logistique et l'articulation des moyens humains et matériels est organisée et complète, tenant compte des éventuels handicaps identifiés.
	<p>Élaborer une étude préparatoire en vue d'anticiper les déplacements du client et optimiser les réactions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la vulnérabilité de la personnalité par une recherche d'informations afin de disposer des données nécessaires à sa mission. • Réaliser une analyse préparatoire de l'environnement de la mission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour élaborer des schémas tactiques sur les lieux fréquentés par le client (sécurisation de site) afin de palier à toute circonstances. ○ Pour préparer les itinéraires afin de sécuriser les déplacements adaptés aux schémas tactiques identifiés tenant compte des situations de handicaps identifiées lors de la préparation. 		<p>4/ Vérification de la conformité avec la réglementation : 4 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le cadre légal est respecté et justifié. ➤ Le cadre réglementaire (pénal, civil) est respecté et justifié.

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE : AGENT PRIVE DE PROTECTION DES PERSONNES (A3P) GROUPE 9 ACADEMY

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Unité de compétences 2 : Protéger son autorité et des éventuels équipiers durant la mission à assurer en utilisant les informations préalables collectées et en s'appuyant sur les éléments préparés pour garantir son intégrité physique en toutes circonstances dans le respect du cadre légal et des consignes.			
Réalisation d'une mission de protection rapprochée	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la reconnaissance et la mise en sûreté d'un espace extérieur ou intérieur avant l'arrivée de la personne à protéger en vue d'anticiper son exploitation (rôle de précurseur) • Maîtriser les phases tactiques d'embarquement et de débarquement de l'autorité pour réduire les risques de fragilité du dispositif. • Mettre en œuvre les techniques et les schémas tactiques d'une protection en escorte pédestre pour limiter les risques en situation de déplacement lent et vulnérable. • Adopter les différents positionnements individuels ou de formation collective d'un dispositif de protection, pour réduire les possibilités d'attentes à son autorité. • Maîtriser les missions liées à son affectation dans le dispositif (précurseur, 1 et 2ème cercle, surveillance détection) afin de proposer un dispositif plus collectif et structuré. • Élaborer un convoi de véhicule en vue d'organiser le déplacement du client, de l'autorité. • Prendre les décisions adaptées face à un incident pour garder sous protection son autorité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Atteinte à l'intégrité physique ○ Atteinte à l'intégrité morale ○ Risques terroristes • Tenir compte des différents handicaps identifiés pour opérer avec sécurité des personnes. 	<p>Les Unités 2 et 3 sont évaluées sur la base d'un scénario avec incident pour le U2 et avec cet incident qui devient une situation aggravée.</p> <p>2/ Questionnaire à choix multiples 12 réponses correctes sur 20 questions contextualisées à choix multiples posées sur le thème.</p> <p>Note ≥12/20 : Acquis</p> <p>3/ Mise en situation professionnelle : Simulation d'une mission protection rapprochée (avec une personne extérieure à l'équipe pédagogique qui joue le rôle de la personne à protéger) avec des mises en place de situations types comprenant des simulations d'incidents durant l'exercice.</p> <p>Note ≥12/20 Acquis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement permet la gestion des secteurs d'observations (débarquement, embarquement, progression à pied dans un volume). - Lors d'une intervention extérieure l'agent s'interpose avec fermeté et de manière proportionnée. - Les opérations attendues (actions, interposition, protection, procédures, ...) sont effectuées conformément à la grille du scénario. - Les principales anomalies présentes sur zones sont détectées. - Les choix tactiques sont cohérents avec la sensibilité de la mission - L'exécution des gestes techniques est en conformité avec le référentiel technique - Le dispositif véhicule dont le positionnement et les rôles attribués aux différentes composantes du convoi sont cohérents et pertinents. - Les choix tactiques afin de protéger l'intégrité physique du client sont pertinents et efficaces, y compris dans le cas de situation de handicap identifiées.

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE : AGENT PRIVE DE PROTECTION DES PERSONNES (A3P) GROUPE 9 ACADEMY

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Unité de compétences 3 : Gérer les situations aggravées dont son autorité peut être la victime dans le respect du cadre légal et des consignes pour prévenir les conflits et réagir face aux risques d'agression.			
Adaptation d'une mission de protection rapprochée aux circonstances aggravées	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les différentes phases d'évacuation d'une autorité dans le cas de situations aggravées pour préserver leur intégrité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soustraire l'autorité à la menace ○ Analyser les possibilités de sortie ○ Positionner les véhicules en vue de l'évacuation ○ Exfiltrer l'autorité de la zone d'exposition • Gérer l'incident pouvant amener à une menace pour l'intégrité de son autorité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Gérer les situations conflictuelles pour réduire voire supprimer ce conflit potentiel ○ Maîtriser un individu violent dans le strict respect du cadre légal afin de supprimer tout risque pour son autorité. ○ Appréhender le moment où l'agent de protection physique de personnes doit faire appel aux forces de l'ordre afin de conserver ou de ne pas risquer de perdre sa carte professionnelle. ○ Porter les gestes de premiers secours et de secours tactiques ○ Tenir compte des situations de handicap lors de la gestion des incidents. • Appliquer les dispositions du code pénal relatives à la légitime défense, à l'atteinte à l'intégrité physique, à la liberté d'aller et venir, à la non-assistance à personne en péril et à l'omission d'empêcher un crime ou un délit en vue de gérer un incident dans le cadre du respect de la législation et dans les limites de ses prérogatives professionnelles et des consignes données. 	<p>2/ Questionnaire à choix multiples 12 réponses correctes sur 20 questions contextualisées à choix multiples posées sur le thème des situations aggravées.</p> <p>3/ Mise en situation professionnelle : Simulation d'une mission protection rapprochée (avec une personne extérieure à l'équipe pédagogique qui joue le rôle de la personne à protéger) avec des mises en place de situations types comprenant des simulations d'incidents avec risques aggravés durant l'exercice.</p> <p>Note ≥12/20 Acquis</p>	<p>Sur incidents :</p> <p>I/ Évacuation de l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agent agit avec rapidité et cohérence face à l'incident. les actions effectuées sont conformes aux indicateurs de la grille adaptée à la situation observée. • Les procédures d'urgences sont déclinées et appliquées conformément aux actions requises. <p>II/ Gestion de l'incident :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de résolution de conflit sont mis en œuvre. • L'exécution des gestes techniques est proportionnée à la situation et adaptée au cadre légal pour faire face à la violence. • La justification orale du bien-fondé de l'intervention physique en rapport avec la loi est cohérente. • Le diagnostic et les gestes de premier secours réalisés sont conformes aux normes en vigueur. • Les dispositions du code pénal relatives à la légitime défense, à l'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir, à la non-assistance à personne en péril et à l'omission d'empêcher un crime ou un délit sont identifiés le cas échéant et bien appliqués sur le plan réglementaire. • Les situations de handicaps identifiées sont intégrées et les actions appropriées.

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE : AGENT PRIVE DE PROTECTION DES PERSONNES (A3P) GROUPE 9 ACADEMY

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Unité de compétences 4 : Clôturer la mission de protection rapprochée par la remise à son client du compte rendu de mission, et par la réintégration des matériels prêts à l'emploi.			
Clôture d'une mission de protection rapprochée	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un compte rendu de fin de mission pour son employeur en reprenant l'essentiels des faits observés, des preuves collectées pour se prémunir d'éventuels demandes et garantir la société et son autorité du déroulement de la mission conformes aux attentes et au cadre légal. Rédiger un compte rendu aux forces de l'ordre pour que les éléments du cadre légal soit appréciés en fonction des faits avérés. Réintégrer chez l'employeur le matériel en respectant les procédures de sécurité pour assurer les prochaines missions. Assurer la maintenance de premier niveau des matériels utilisés (moyens de transmissions, véhicules, matériels de détection et de protection balistique). 	<p>4/ Entretien oral sur un cas donné.</p> <p>Temps de préparation : 60mn Temps d'oral : 20mn</p> <p>À partir d'une étude de cas fournie, rédaction d'un dossier de préparation de mission présenté individuellement par l'apprenant en soutenance orale à l'examen</p> <p>Note ≥12/20 Acquis</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les comptes rendus sont complets, factuels, précis et concis. La cohérence du compte-rendu par oral et par écrit aux services de police et de gendarmerie nationale est avérée. Les critères d'évaluation portent sur <ul style="list-style-type: none"> La clarté de la rédaction Les faits relatés qui sont concis et conformes aux événements. Le reconditionnement du matériel est assuré conformément aux critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> Les consignes sont respectées Les anomalies sont identifiées La maintenance est réalisée Les matériels sont prêts pour un usage futur /ou une maintenance identifiée.

L'ensemble des compétences décrites sont exercées par l'A3P en autonomie et responsabilité sauf (éventuellement) lors des phases de préparation faites sous responsabilité de la hiérarchie. Ces compétences sont réalisées soit seul, soit dans le cadre d'une équipe qu'il pourra éventuellement encadrer